

VILLE de PERROS-GUIREC
(Côtes d'Armor)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2016**

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers présents (pour partie)	24
Nombre de pouvoirs	4
Nombre d'absents (pour partie)	2

L'An deux mil seize le quinze décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de PERROS-GUIREC, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Erven LÉON, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Erven LÉON **Maire** - Mme Catherine PONTAILLER - M. Bernard ERNOT - Mme Isabelle LE GUEN (pour partie) - M. Christophe BETOULE – Mme Maryvonne LE CORRE – M. Yannick CUVILLIER – Mme Annie HAMON - M. Jean-Claude BANCHEREAU, **Adjoints au Maire** – M. Roland PETRETTI – M. Jean BAIN - M. Jean-Yves KERAUDY – Mme Sylvie AUDRAIN – Mme Annie ROPARS - M. Christophe TABOURIN – Mme Mylène de FRANCE – Mme Gwen-Haël ROLLAND - Mme Armelle INIZAN – M. Alain COÏC - Mme Sabine DANIEL-QUINQUIS – M. Jean-Louis PERON - M. Michel PEROCHE – Mme Sylvie BOURBIGOT – M. Philippe SAYER, **Conseillers Municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS :

Véronique FRENOY-COATANTIEC	Pouvoir à Maryvonne LE CORRE
Patricia DERRIEN	Pouvoir à Erven LÉON
Jean-Christophe PIERRE	Pouvoir à Annie HAMON
Thierry LOCATELLI	Pouvoir à Jean-Claude BANCHEREAU

ABSENT EXCUSÉ :

Isabelle LE GUEN, jusqu'à la délibération 2016-207-3.5
Yvonne DEMOREST

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, **Jean BAIN** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Tarif spécifique des chambres pour hébergement des stagiaires, des volontaires en service civique, des apprentis

2016-212-7.10**TARIF SPÉCIFIQUE DES CHAMBRES POUR HÉBERGEMENT DES STAGIAIRES, DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE, DES APPRENTIS**

Bernard ERNOT informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 3 novembre 2016, il a été voté un tarif spécifique pour l'hébergement des stagiaires, des volontaires en service civique et des apprentis. Il a été précisé, dans la délibération, qu'un titre de recettes sera émis à l'encontre des personnes hébergées à compter du 1^{er} novembre 2016.

Or, pour des raisons de simplification de paiement, il est préférable que l'encaissement de cette participation soit effectué par le biais de la régie de recettes droits de places à compter du 1^{er} janvier 2017. Le régisseur encaissera donc cette participation auprès des personnes hébergées, la régie sera modifiée en ce sens.

Les tarifs sont fixés pour 2016 et 2017 par chambre et par mois.

	Proposition 2016	Proposition 2017
Par chambre et par mois	10,00 €	10,00 €

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré
Le 15 décembre 2016
Pour extrait conforme
LE MAIRE



Pour le Maire,
L'Ajunt délégué

Bernard ERNOT